

# Informations sur le pass Culture du Ministère de la Culture



## Pour qui :

Pour les jeunes entre 15 et 18 ans, résidant en France métropolitaine ou d'Outre-mer ou vivant en France depuis un an (s'ils n'ont pas la nationalité française).

## La part individuelle pour les jeunes :

- **Pour les 15 - 17 ans** : à partir de ses 15 ans le jeune a accès à un crédit individuel. Il bénéficie de ce crédit cumulable chaque année qui expirera la veille de ses 18 ans (20€ l'année de ses 15 ans, 30€ l'année de ses 16 et 17 ans). Il a accès à toutes les offres postées sur le pass Culture, dans la limite de ses crédits (sorties culturelles dans sa région, biens culturels et offres numériques : ebooks et presse uniquement)
- **Pour les 18 ans** : l'année de ses 18 ans le pass Culture permet d'avoir accès à un crédit de 300€, valable 24 mois sur le portail du pass Culture pour des sorties culturelles dans sa région, des biens culturels et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques...)

L'application permet de géolocaliser les offres autour de soi. Les partenaires peuvent proposer des offres duo (permettant d'inviter des amis) pour les sorties culturelles.

## Souscription :

1. Télécharger l'application (via <https://pass.culture.fr/nosapplications/#passapp>)
2. Pour les 18 ans : inscription directement sur l'application.  
**Pour un jeune de 15-17 ans : l'enseignant lui communiquera ses identifiants pour qu'il puisse activer son compte EduConnect et s'inscrire sur le pass Culture.** Si le jeune n'est pas scolarisé, il suivra la « Démarche Simplifiée ».
3. Réserver ses activités ou biens culturels directement sur l'application

## La part sortie collective (sorties scolaires) :

- **Pour les 6<sup>èmes</sup> à la terminale** : les collèges et les lycées disposent d'un budget pass Culture (un crédit virtuel), établi annuellement en fonction du nombre d'élèves :
  - 25€ pour les élèves de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>
  - 30€ pour les élèves de seconde et de CAP
  - 20€ pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>

Les crédits sont exclusivement dédiés au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs, sans obligation d'affecter les crédits/élève (1 élève peut avoir une sortie à 50€ et un autre élève 0€).

**Attention** : pour le moment la part sortie collective ne fonctionne pas avec les établissements suivants : IME, CFA, MFR, BTS, apprentis...

## Modalités de réservation :

1. **Réservation par les enseignants** auprès du Théâtre en envoyant la fiche de réservation ou auprès du Cinéma par téléphone ou par mail.
2. **Mise en ligne de l'offre sur ADAGE** par la structure culturelle (pour la partie spectacle vivant à la réception de la fiche de confirmation validée (signée et tamponnée)). **Chaque réservation aura son offre correspondante**
3. **Pré-réservation de l'offre** par les enseignants ou les référents sur la plateforme ADAGE
4. **Validation de l'offre** par le chef d'établissement sur la plateforme ADAGE

**Attention : un changement d'effectif entraîne obligatoirement l'annulation et la réédition de l'offre et doit nous être communiqué au plus tard 1 mois avant le spectacle.**

**Le pass Culture « sorties collectives » ne constitue qu'un mode de règlement.** Pour toutes les modalités de réservation de spectacles et de séances de cinéma, merci de vous référer au **guide de l'enseignant** disponible en téléchargement sur le site du Théâtre (espace pro).

 **Un référent pass Culture est désigné dans chaque établissement scolaire, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec lui pour en savoir plus.**

Besoin d'autres informations sur la part collective : n'hésitez pas à contacter le Rectorat de l'Académie de Nantes : [ce-daac3@ac-nantes.fr](mailto:ce-daac3@ac-nantes.fr).

## Contactez la scène nationale :

**Service des publics** – 02 40 22 91 43 – [relationspubliques@letheatre-saintnazaire.fr](mailto:relationspubliques@letheatre-saintnazaire.fr)

Zoé Pécate, référente aux réservations scolaires – [zoe.pecate@letheatre-saintnazaire.fr](mailto:zoe.pecate@letheatre-saintnazaire.fr)

**Accueil – Billetterie** - 02 40 22 91 36 – [accueil@letheatre-saintnazaire.fr](mailto:accueil@letheatre-saintnazaire.fr)

Liesbet Proost, responsable accueil billetterie - 02 53 84 20 02

**Cinéma Jacques Tati** - 02 40 53 69 63 – [cinema@letheatre-saintnazaire.fr](mailto:cinema@letheatre-saintnazaire.fr)

**Service comptable** - 02 40 22 39 38 – [comptabilite@letheatre-saintnazaire.fr](mailto:comptabilite@letheatre-saintnazaire.fr)